



Conseil de sécurité

Soixante-huitième année

7029^e séance

Mardi 10 septembre 2013, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Quinlan	(Australie)
<i>Membres :</i>	Argentine	M. Oyarzábal
	Azerbaïdjan	M. Mehdiyev
	Chine	M. Liu Jieyi
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Bertoux
	Guatemala	M. Rosenthal
	Luxembourg	M ^{me} Lucas
	Maroc	M. Loulichki
	Pakistan	M. Ahmad
	République de Corée	M. Sul Kyung-hoon
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Wilson
	Rwanda	M. Nduhungirehe
	Togo	M. Menan

Ordre du jour

La situation au Libéria

Vingt-sixième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria (S/2013/479)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Libéria

Vingt-sixième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria (S/2013/479)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Libéria à participer à la présente séance. Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Brownie J. Samikai, Ministre de la défense nationale du Libéria.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M^{me} Karin Landgren, Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies au Libéria, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite également S.E. M. Staffan Tillander, Président de la formation Libéria de la Commission de consolidation de la paix et représentant de la Suède, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2013/479, qui contient le vingt-sixième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Landgren.

M^{me} Landgren (*parle en anglais*) : Il y a dix ans, le 18 août, le dernier accord d'une longue série d'accords de paix libériens a été signé à Accra. Le Libéria célèbre dix années de paix ininterrompue, et son engagement en faveur de la paix demeure ferme, tel que décrit dans le rapport du Secrétaire général dont le Conseil est saisi aujourd'hui (S/2013/479). Il convient à juste titre de rendre hommage au Libéria et, plus important, de continuer à l'appuyer. Une décennie est une longue période en termes de maintien de la paix. Mais une décennie est une courte période s'agissant d'éliminer les effets d'une guerre qui a dévasté le pays et les conséquences de plus d'un siècle d'exclusion sociale et politique et de mauvaise gouvernance. Il existe toujours de nombreux facteurs potentiels de conflit auxquels il

faut remédier, grâce à des réformes à long terme et un développement inclusif.

Au cours des derniers mois, le débat s'est intensifié au sein de la société civile, des groupes de jeunes et des partis politiques sur le chemin parcouru par le pays et la meilleure façon de relever les défis actuels. En partie, ce débat est motivé par le dixième anniversaire du rétablissement de la paix ou axé sur l'actualité, comme la récente incarcération du rédacteur en chef d'un journal influent, ordonnée par un tribunal. Vu la stabilité du Libéria, les conditions sont propices aux réformes entreprises par le Gouvernement. L'importance de ces réformes pour la consolidation de la paix a été reconnue par le Conseil, notamment en ce qui concerne les secteurs de la sécurité et de la justice et la décentralisation, et s'agissant de renforcer la transparence et le respect du principe de responsabilité au sein du Gouvernement. Je voudrais faire quelques observations sur l'état actuel de ces réformes.

Avec le concours des Nations Unies, le Comité de révision constitutionnelle s'est employé à préparer le terrain en vue des consultations nationales prévues. Au cours des prochaines semaines, les éducateurs civiques vont débiter leur travail consistant à informer et éduquer le public. Le Comité reste confronté à de graves contraintes sur le plan financier et en termes de capacités. En outre, il doit s'employer à promouvoir une large adhésion à ce programme, ce qui pourrait compromettre sa capacité à respecter le calendrier, qui est très serré, même si son mandat a été prorogé d'un an, jusqu'en 2015. Les Nations Unies continueront d'apporter leur appui au Comité et au processus de révision constitutionnelle dans l'ensemble.

En juillet, le Gouvernement a établi un conseil pour le programme d'appui à la décentralisation chargé d'assurer la coordination des ressources financières et humaines qui ont été investies en vue de l'exécution du programme de décentralisation au Libéria. Ce conseil est composé de certains ministères et de partenaires internationaux, y compris la famille des Nations Unies. La décentralisation devrait promouvoir une gouvernance plus inclusive et plus responsable. Il faudra du temps pour que ce conseil fonctionne comme il faut, tant sur le plan législatif qu'au regard des capacités humaines et institutionnelles limitées du pays.

Des structures de gouvernance décentralisées sont également prévues dans la feuille de route pour la réconciliation nationale. En juin, la Présidente Ellen Johnson Sirleaf a lancé la mise en œuvre de ce cadre

portant sur 18 ans, qui relève du Ministère de l'intérieur. Il sera essentiel de continuer à garantir une direction claire à la feuille de route pour la réconciliation. Cette feuille de route regroupe une douzaine d'initiatives, visant notamment à définir une histoire commune sur l'identité nationale. Les discussions récentes sur un projet d'histoire nationale ont ouvert la voie à l'élaboration d'un programme d'histoire nationale destiné aux écoles libériennes. Par ailleurs, une équipe technique composée du Gouvernement, de la société civile et des représentants des Nations Unies étudie actuellement les meilleurs moyens d'établir des partenariats avec les comités de paix, les chefs traditionnels et la société civile afin de faire de l'initiative Hut Palava une réalité, comme l'a également recommandé la Commission Vérité et réconciliation.

Comme l'indique le rapport du Secrétaire général, des progrès ont été réalisés en ce qui concerne la réforme agraire, grâce à une nouvelle politique relative aux droits fonciers, qui devrait donner jour à un projet de loi. Les ressources foncières et l'exploitation des ressources naturelles abondantes du Libéria demeurent des piliers du développement économique du pays, mais également d'importants facteurs de conflit. Le Gouvernement et plusieurs partenaires de développement reconnaissent la nécessité d'une gestion et d'une réglementation transparentes et responsables des contrats de concession et des ressources qui en découlent, notamment celles destinées au développement local. Il s'agit d'un domaine auquel le pays doit continuer à accorder la plus haute priorité.

En août, le Gouvernement a émis une directive ordonnant la vérification des comptes de 10 comtés, notamment ceux qui gèrent des fonds sociaux pour le développement alimentés par les concessions. En juin, l'Office des forêts a envoyé des lettres exprimant son intention de révoquer près de la moitié de 62 permis d'exploitation forestière octroyés irrégulièrement. L'absence de consultations adéquates avec les communautés concernées continue de poser des difficultés, et à la demande du Gouvernement, une étude sur la participation des citoyens à la gestion des ressources naturelles a été lancée. Il est essentiel d'institutionnaliser des mécanismes permanents de dialogue entre les concessions et les communautés. Le rapport dont le Conseil est saisi fait état du bon fonctionnement des cinq centres pour la coordination dans le domaine foncier, dont le personnel est en train de recevoir une formation en matière de modes alternatifs de règlement des litiges et de médiation.

D'une manière générale, la corruption demeure un obstacle de taille, qui sape le bon fonctionnement des institutions nationales, la confiance du public dans les institutions et le rythme du développement économique. Le rapport fait état de la destitution récente par la Présidente de hauts responsables gouvernementaux. Depuis lors, 18 agents de la Police nationale ont été licenciés pour extorsion de fonds et absentéisme excessif, tandis que de nombreux autres ont été suspendus. Il est à espérer que ces mesures résolues enverront un message ferme à ceux qui sont investis de la confiance de la population à tous les niveaux.

Il y a un an, la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) a lancé un processus de réduction des effectifs militaires en trois phases, approuvé par le Conseil. La Mission s'est concentrée sur l'exécution d'un retrait militaire graduel, bien planifié et responsable. La première phase s'est achevée le 30 juin, et tout le personnel et le matériel désignés ont été rapatriés en bon ordre et dans les délais. La MINUL n'a plus de présence militaire permanente dans quatre comtés du Libéria, et a déployé des unités de police constituées dans des zones jugées sensibles sur le plan de la sécurité et pour servir de renforts aux unités spécialisées de la Police nationale. La première des trois unités de police constituées de la Mission qui ont été récemment mises en place—du Népal—est déployée sur le terrain depuis six mois, tandis que la deuxième—de la Chine—, devrait être déployée en octobre. Cette présence de la police reste indispensable, en tant que renfort aux autorités nationales et pour maintenir la confiance du public s'agissant de la sécurité du Libéria pendant la période de la transition. La Mission a également maintenu en place son personnel civil et de la Police des Nations Unies qui exercent des fonctions consultatives dans tous les comtés afin de continuer à appuyer les structures locales gouvernementales et de police, qui demeurent faibles.

Cette stratégie de retrait progressif a permis au Gouvernement et à la MINUL de mettre en place des mécanismes conjoints de planification de la transition qui leur permettent de collaborer étroitement, régulièrement et efficacement. À l'heure actuelle, la MINUL a déjà fermé 11 sites et a transféré la responsabilité de huit sites à des entités gouvernementales. Cependant, les forces de sécurité libériennes n'ont pas pu renforcer leur présence et leur efficacité opérationnelle afin d'assumer ces responsabilités accrues en matière de sécurité, et elles continuent de se heurter à de graves insuffisances

en termes de mobilité, de ressources et de capacités administratives.

Au fur et à mesure que la transition avance, l'on exigera de plus en plus du Gouvernement. Le contingent militaire de la MINUL prévoit de se retirer de trois autres comtés d'ici en avril 2014. Cela exigera du Gouvernement à maintenir une présence efficace pour assurer la sécurité sur une plus grande partie du territoire national, et qui sera chargée d'accomplir un éventail plus large de fonctions essentielles, notamment les services de garde et d'escorte de fonds.

Cependant, les crédits prévus pour la police ont été réduits dans le budget national pour 2013-2014 et des ressources limitées ont été prévues pour la transition. Bien que l'Académie de police ait été agrandie en vue de former 600 recrues par an, seules 99 ont reçu leur diplôme au cours des 12 derniers mois. La remise de diplôme à 148 autres recrues est reportée depuis mai, notamment à cause de contraintes budgétaires, tandis que la promotion actuelle de 293 élèves, qui sont en formation sur le terrain, devrait être diplômée en février prochain.

Compte tenu des problèmes immédiats posés par le retrait de la MINUL et de l'importance à long terme de l'état de droit pour un Libéria stable, il est essentiel que le Gouvernement et ses partenaires redoublent d'efforts pour développer des secteurs de la justice et de la sécurité qui soient compétents et responsables. Une approche plus précise et hiérarchisée du développement institutionnel est nécessaire. À cet effet, un séminaire de haut niveau sur le secteur de la sécurité sera organisé la semaine prochaine, conjointement par le Gouvernement, l'ONU et le Gouvernement suédois. Ce séminaire rassemblera tout un ensemble d'acteurs, nationaux et internationaux, participant au développement du secteur de la sécurité, y compris l'Ambassadeur Tillander, Président de la formation Libéria de la Commission de consolidation de la paix. Le séminaire examinera les recommandations formulées dans plusieurs études conjointes, notamment une première évaluation des capacités de la Police nationale libérienne, un examen des dispositifs de gestion et de responsabilisation de la police, de l'appareil judiciaire et du parquet, et un relevé des lacunes du secteur de la sécurité libérien établi par l'ONU.

Le Parlement a commencé à donner suite aux très nombreux rapports d'audit qu'il a reçus au fil des ans de la part de la Commission générale de vérification. Cela, de même qu'un dialogue régulier entre le Gouvernement

et le Parlement, est particulièrement important pour le rôle joué par le Parlement dans l'élaboration des politiques et le contrôle, ainsi que pour représenter les intérêts des administrés. En juillet, la MINUL et le Parlement ont lancé un dialogue direct régulier sur une série de questions au cœur du programme de réforme du Libéria.

S'agissant de l'avenir, la prochaine élection présidentielle libérienne, en 2017, sera déterminante. Un avant-goût de la teneur de cette élection pourrait être donné en octobre 2014, lorsque 15 sièges de sénateurs, un par comté, seront en jeu. De même, la sécurité du Libéria reste étroitement liée à celle de ses voisins. Il demeure impératif de renforcer les approches régionales s'agissant de la sécurité et du développement.

La situation à la frontière avec la Côte d'Ivoire est restée relativement calme ces six derniers mois, et les tensions ont diminué. Huit Ivoiriens soupçonnés d'avoir participé à des attaques transfrontières, du Libéria en Côte d'Ivoire, y compris l'attaque de juin 2012 qui a causé la mort de sept soldats de la paix de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), sont toujours dans l'attente d'un jugement pour savoir si le Libéria accédera à une demande d'extradition émanant de la Côte d'Ivoire.

Depuis la deuxième réunion quadripartite tenue en avril entre les gouvernements libérien et ivoirien, la MINUL et l'ONUCI, les parties se sont employées à honorer les engagements pris, y compris un dialogue stratégique de haut niveau efficace et une coopération opérationnelle accrue sur le terrain. Les quatre parties se sont réunies en juin dans l'ouest de la Côte d'Ivoire et une nouvelle fois la semaine dernière à Monrovia pour planifier des opérations de sécurité conjointes le long de la frontière, qui auront lieu en novembre prochain et en janvier 2014. Les préparatifs de la toute première réunion transfrontière entre des chefs et des anciens—un autre résultat obtenu à la réunion quadripartite—ont également progressé et la réunion devrait bien avoir lieu le mois prochain.

La réunion quadripartite d'avril a également convenu de relancer une commission tripartite chargée des questions humanitaires et de la question des réfugiés réunissant les deux gouvernements et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Cette année a vu le rapatriement librement consenti de plus de 11 000 réfugiés ivoiriens, laissant moins de 59 000 réfugiés ivoiriens au Libéria, contre plus de 200 000 au plus fort de la crise. De nouvelles arrivées continuent

d'être enregistrées au Libéria, et des efforts soutenus doivent être déployés pour créer des conditions propices au retour en Côte d'Ivoire.

L'anniversaire de l'Accord général de paix a été l'occasion de faire valoir l'ampleur des progrès réalisés au Libéria. Le pays doit être fier de ses réalisations importantes. Il demeure cependant fragile, avec le sentiment qu'une identité nationale unifiée reste un projet en cours et des explosions de violence à petite échelle demeurent courantes. D'importants clivages et tensions profonds doivent être réglés. La hausse de l'activité économique et de la croissance s'accompagne de nouveaux problèmes concernant la gestion, le contrôle, l'utilisation judicieuse des ressources financières et une répartition juste de la richesse nationale.

Prenant la parole lors du récent lancement d'un groupe de haut niveau sur les États fragiles, la Présidente Johnson-Sirleaf a souligné qu'il était important d'aller au-delà d'un recul habituel de la pauvreté tiré par la croissance et de s'attaquer aux liens entre la consolidation de la paix, l'édification de l'État et la gouvernance. Le fait que les partenaires de développement du Libéria tiennent de plus en plus compte de la fragilité dans leurs activités est utile. Le Libéria devra maintenir le cap, maintenant et durant les décennies à venir. L'ONU est solidaire du Gouvernement, des partenaires, de la société civile et d'autres acteurs dans leur volonté commune de prévenir tout retour aux méthodes du passé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Landgren de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Tillander.

M. Tillander (*parle en anglais*) : Je suis reconnaissant d'avoir été invité à présenter le point de vue de la Commission de consolidation de la paix sur des problèmes majeurs auxquels le Libéria est confronté en matière de consolidation de la paix.

La formation Libéria de la Commission de consolidation de la paix – qui compte près de 40 États membres – fournit un appui sur la base de la déclaration d'engagements réciproques, et en coopération étroite avec la Représentante spéciale du Secrétaire général et la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL). Le Programme de transformation du Libéria, ainsi que la mobilisation du Gouvernement en faveur du New Deal pour l'engagement international dans les États fragiles et le futur pacte permettent de se concentrer sur des objectifs d'édification de l'État et de consolidation de la

paix auxquels la déclaration d'engagements réciproques doit correspondre.

Conformément à la demande faite à la Commission de consolidation de la paix par le Conseil dans la résolution 2066 (2012), je parlerai d'abord des moyens de hâter les progrès en matière de réconciliation nationale, puis de réforme de la sécurité et d'état de droit. Je ferai ensuite quelques observations sur d'autres problèmes liés à la consolidation de la paix.

La réconciliation nationale est considérée comme une priorité fondamentale de la consolidation de la paix et un élément essentiel du Programme de transformation du Libéria. Cela consiste à améliorer les relations entre l'État et la société et entre les communautés et les personnes. Dix ans après la fin de la guerre civile, le Libéria doit s'attaquer à ces questions et engager le processus de réconciliation sans plus tarder. La Commission de consolidation de la paix a eu des échanges fréquents et constants avec le Ministre compétent et d'autres acteurs pour appuyer la mise en œuvre.

Depuis le mois de mars, lorsque j'ai abordé cette question dans le cadre de mon exposé au Conseil (voir S/PV.6941), seuls des progrès limités ont été faits. Comme je l'ai dit alors, c'est un domaine dans lequel il faut faire preuve de dynamisme et de détermination. Le moment est maintenant venu pour le Gouvernement de traduire son engagement politique en priorité accordée à la mise en œuvre et à l'action. Les activités figurant dans la feuille de route pour la réconciliation nationale sont prêtes, la feuille de route a été lancée, les rôles et responsabilités ont été précisés, et les activités devraient être menées de manière inclusive et coordonnée sans plus attendre.

C'est au Gouvernement qu'incombe la responsabilité principale du financement du processus de réconciliation. Bien qu'il ait été largement reconnu que les crédits budgétaires de l'année dernière étaient un engagement important, pour la plupart, ils n'ont pas été débloqués et la mise en œuvre a été retardée. La concrétisation de cet engagement, y compris les niveaux de financement appropriés dans le budget national et le déblocage des fonds nécessaires, serait un signal important pour les Libériens et la communauté internationale.

Je salue la capacité des organismes des Nations Unies d'appuyer le processus de réconciliation et les efforts du Gouvernement. Des organismes des

Nations Unies, tels le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'UNICEF et ONU-Femmes, ont alloué des fonds à des aspects importants, notamment à l'initiative Palava Hut, et le Fonds pour la consolidation de la paix fournit un financement souple. Les partenaires bilatéraux devraient faire de même, en s'appuyant sur une feuille de route pour la réconciliation nationale qui soit gérée, coordonnée et appliquée avec efficacité.

S'agissant de la réforme du secteur de la sécurité et de l'état de droit, les défis sont considérables. Afin d'assurer une transition sans heurt de la MINUL, il est essentiel de hâter les progrès. La semaine prochaine, je participerai au séminaire sur la réforme du secteur de la sécurité à Monrovia, évoquée par la Représentante spéciale du Secrétaire général. Comme il est souligné dans le rapport du Secrétaire général (S/2013/479), le fait que les capacités, la mobilité et une gestion professionnelle font défaut dans la police libérienne et que les ressources sont limitées empêche de réaliser les progrès nécessaires pour suivre le rythme de la transition de la MINUL. En ce qui concerne les chiffres, les effectifs de police n'ont que légèrement augmenté, comme l'a précisé la Représentante spéciale, M^{me} Landgren. Les progrès en matière de réforme et de renforcement du secteur judiciaire sont également lents. Cependant, la nomination d'un nouveau Président de la Cour suprême offre une possibilité d'aller de l'avant et d'accélérer les progrès. Nous devons nous assurer que cette possibilité soit pleinement appuyée et utilisée.

La responsabilité de l'accélération des progrès dans les secteurs de la justice et de la sécurité est partagée par chacun d'entre nous. Mais, d'abord et surtout, l'engagement du Gouvernement est essentiel quand il s'agit de réformes, de mise en œuvre et d'allocation de ressources suffisantes, et pour ce qui est de s'assurer que les fonds alloués sont décaissés en temps voulu. Pour accélérer les progrès, le Gouvernement doit redoubler d'efforts dans ces domaines.

Le système des Nations Unies a un rôle d'appui important à jouer. La Commission de consolidation de la paix appuie pleinement les efforts de la MINUL sous tous leurs aspects. Les approches créatives mises en place par le Département des opérations de maintien de la paix et la MINUL afin de pourvoir des postes de fonctionnaires de police spécialisés sont des exemples utiles des différentes manières dont les outils à disposition de l'ONU peuvent être utilisés en vue de renforcer l'action de l'Organisation sur le terrain.

Le système des Nations Unies doit s'acquitter efficacement des tâches qu'il entreprend, notamment l'initiative « Unis dans l'action », l'appui aux différents programmes et la gestion des mécanismes de financement. L'examen indépendant du programme commun pour la justice et la sécurité, notamment le fonds d'affectation, devrait constituer une base aux fins du renforcement de ces mécanismes. Le PNUD a proposé des mesures visant à améliorer sa contribution, en particulier en ce qui concerne la programmation de l'appui et la gestion du fonds d'affectation. La retraite qui sera consacrée à la réforme du secteur de la sécurité la semaine prochaine offrira au système des Nations Unies et aux partenaires bilatéraux la possibilité de consulter le Gouvernement en vue d'une mise en œuvre rapide.

La Commission est prête à faire son possible pour appuyer les efforts que déploie le Gouvernement afin de mobiliser les ressources nécessaires dans les domaines de la justice et de la sécurité. Toutefois, ces efforts s'avéreront difficiles si la part du budget consacrée par le Gouvernement à ce secteur est perçue comme insuffisante, si les fonds ne sont pas débloqués, si les mécanismes de financement ne fonctionnent pas efficacement et si les centres pour la justice et la sécurité ne fournissent pas les services attendus. Il est plus vraisemblable que l'appui fourni par les partenaires augmentera lorsque des objectifs et des critères concrets auront été définis et clairement communiqués, lorsque les mécanismes de financement seront gérés efficacement, lorsque sera en place un programme commun efficace consacré à la mise en œuvre et à la définition des priorités et lorsque les progrès seront plus rapides.

Il sera également nécessaire de mettre en place le contexte global d'un programme coordonné pour faciliter la fourniture des services liés à la justice et à la sécurité dans l'ensemble du pays. Le premier centre, qui est situé à Gbarnga, fournit des services et son action a un impact dans un certain nombre de domaines clefs, mais il ne fonctionne toujours pas au niveau attendu car il n'est pas pleinement opérationnel. Telle que je comprends la situation, le prétoire ne sera inauguré qu'à la fin de l'année. L'accumulation des retards est préoccupante, et il convient donc de tirer des enseignements nécessaires et de les appliquer dans le cas des prochains centres. S'agissant des deuxième et troisième centres, il est toujours envisagé de les inaugurer et de les mettre en service dans le courant du deuxième trimestre de 2014. Pour que cela soit possible, le PNUD et le Bureau des

Nations Unies pour les services d'appui aux projets, en tant que partenaires dans le cadre de la mise en œuvre, doivent jouer leur rôle, de même que le Gouvernement, et ce pour montrer que l'idée de centre peut être efficacement mise en œuvre. Cela renforcera également la volonté des partenaires de fournir l'appui nécessaire à la pleine mise en œuvre des cinq centres pour la justice et la sécurité qu'il est prévu d'ouvrir au Libéria.

Je vais maintenant aborder d'autres défis dans le domaine de la consolidation de la paix. S'agissant des questions d'égalité des sexes, la société civile et les groupes communautaires libériens ont joué et continuent de jouer un rôle important et constructif. Ce rôle est d'autant plus important que la violence sexuelle et sexiste est généralisée, y compris contre les enfants, et que des lacunes existent s'agissant des poursuites juridiques à engager contre les auteurs de ces actes. Conformément à la résolution 2106 (2013), il faut redoubler d'efforts, tant en ce qui concerne les activités centrées sur les questions d'égalité des sexes qu'en ce qui concerne la réforme et le renforcement du système de justice pénale.

Je note avec satisfaction que la proposition de financement du Fonds pour la consolidation de la paix au Libéria pour les années à venir consacre une somme plus importante aux activités visant à promouvoir l'égalité des sexes, ce qui nous permettrait de bénéficier d'un niveau de financement largement supérieur aux 15 % fixés par le Secrétaire général. À l'occasion des prochaines visites de la Commission de consolidation de la paix et en étroite coopération avec la MINUL et ONU-Femmes, je continuerai de dialoguer avec la Ministre de la condition féminine sur ces questions, ainsi qu'avec les organisations de la société civile.

Les organisations de femmes et la société civile ont participé activement à la réunion de haut niveau organisée à l'initiative du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA), qui s'est tenue à Dakar fin juin et qui a porté sur une stratégie sous-régionale pour l'Union du fleuve Mano. Je remercie l'UNOWA et le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Djinnit, d'avoir pris cette initiative. Le renforcement de l'Union du fleuve Mano et de la stratégie, en tenant compte des questions de sécurité et de développement, représente une contribution importante aux initiatives de prévention des conflits et de consolidation de la paix. Nous devons tous envisager des moyens de fournir un appui.

Comme le signale le Secrétaire général dans son rapport, il existe des préoccupations liées à l'absence de contrôle, à la question des recettes et à la corruption en ce qui concerne les ressources terrestres et naturelles. Durant la dernière visite effectuée par la Commission de consolidation de la paix au Libéria, en mai, j'ai eu l'occasion de participer à une conférence sur ce sujet, qui a été organisée par la société civile et à laquelle ont participé activement le Gouvernement et des représentants du monde de l'entreprise. C'est un domaine dans lequel la société civile joue un rôle important, et la conférence a constitué une occasion constructive de prendre part à un dialogue franc et ouvert. Le Gouvernement libérien a exprimé son intention de lutter contre la corruption. Certaines mesures ont été prises, mais les progrès demeurent lents. Il faut promouvoir l'adoption de nouvelles mesures, les mettre en œuvre, renforcer le contrôle, et il faut traduire les auteurs de crimes en justice et demander des comptes aux coupables.

La communauté internationale doit renforcer l'appui coordonné qu'elle fournit au Libéria dans ce domaine. Je note avec satisfaction que le Bureau d'appui à la consolidation de la paix envisage actuellement une contribution du Fonds pour la consolidation de la paix en vue de promouvoir une action concertée entre la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, les partenaires bilatéraux et l'ONU pour venir en aide au Libéria en matière de gestion durable et adaptée aux situations de conflit des ressources terrestres et naturelles. De fait, le Fonds pourrait être mis à contribution de manière plus dynamique afin de promouvoir une telle coopération entre les institutions financières internationales et le système des Nations Unies dans d'autres domaines également. Je réitérerai cette remarque à l'occasion de mes prochaines discussions avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et les acteurs concernés au Libéria.

La Commission de consolidation de la paix se félicite de l'ajout des concepts de fragilité et de consolidation de la paix aux stratégies destinées au Libéria qui ont été adoptées récemment par la Banque mondiale et la Banque africaine de développement. Il sera essentiel de maintenir cette idée de fragilité dans le cadre de la mise en œuvre des stratégies. À l'occasion de la visite qu'effectuera la Commission au Libéria la semaine prochaine, je prévois de poursuivre le dialogue avec les institutions financières internationales afin que nous définissions ensemble les moyens les plus efficaces de créer des synergies et de fournir un appui mutuel.

La visite de la semaine prochaine sera axée sur la réforme du secteur de la sécurité et la réconciliation nationale. Je consulterai également le Gouvernement et les partenaires afin de définir le meilleur moyen d'aider le Gouvernement à mobiliser des ressources. Dans l'attente de cette visite, toute contribution est la bienvenue et je suis, comme toujours, disponible pour d'éventuelles consultations. Cette visite doit permettre d'accélérer la progression vers le règlement des principaux problèmes dans le domaine de la consolidation de la paix et guider l'appui fourni par la Commission dans des domaines de la justice, de la sécurité et de la réconciliation, mais aussi en ce qui concerne les questions d'égalité des sexes, les questions foncières et les ressources naturelles.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Tillander de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant du Libéria.

M. Samukai (Libéria) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à exprimer la profonde reconnaissance de mon gouvernement au Conseil de sécurité pour l'appui constant qu'il fournit aux initiatives de maintien de la paix au Libéria. C'est pour moi un privilège que de présenter les vues de mon gouvernement à l'occasion de cet important débat sur la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), qui a été convoqué sous la présidence australienne. Le Gouvernement libérien remercie également ses nombreux partenaires bilatéraux, dont certains sont représentés au Conseil, de l'appui précieux qu'ils fournissent au Libéria dans le domaine du développement.

Le vingt-sixième rapport périodique du Secrétaire général sur la MINUL (S/2013/479) présente un aperçu succinct de la situation règne aux plan politique et socioéconomique et en matière de sécurité sécuritaire au Libéria à ce stade critique du processus de transition. Je tiens à féliciter le Secrétaire général de son rapport, lequel, à notre sens, expose de manière convaincante les progrès accomplis et les défis qui se profilent. Dans le même ordre d'idées, je tiens également à remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général, Karin Landgren, et l'Ambassadeur Staffan Tillander de leurs déclarations et de leurs observations pertinentes. Je m'associe à eux pour souligner que si c'est au Libéria qu'il incombe avant tout d'édifier son avenir, l'appui continu de la communauté des donateurs et le partenariat avec celle-ci sont indispensables à sa réussite.

Le mois dernier, le 18 août, le Libéria a célébré 10 années de paix et de stabilité ininterrompues sur le thème « Plus jamais de guerre ». En effet, ces 10 dernières années, des efforts déterminés ont été déployés en vue de consolider la paix en promouvant la réconciliation, en créant des institutions démocratiques, en lançant des réformes dans tous les secteurs et en œuvrant au développement. La commémoration de cet événement national a donné à tous les Libériens l'occasion de réaffirmer leur attachement à la paix, à la sécurité et au développement.

Le rapport du Secrétaire général décrit à juste titre les conditions de sécurité en Libéria comme étant stables mais fragiles. Cela signifie que le Libéria et ses partenaires doivent déployer des efforts concertés pour réduire le niveau de fragilité. C'est compte tenu de cet impératif que le Gouvernement libérien et la MINUL ont mis en place un processus détaillé de planification de la transition, lequel a permis d'élaborer une feuille de route responsable en vue de la reconfiguration de la MINUL, qui a été approuvée par le Conseil en 2012 dans sa résolution 2066 (2012). La résolution prévoit une réorganisation progressive, sur trois ans, de la présence de la MINUL au Libéria.

Selon le Gouvernement libérien, la première année de mise en œuvre de la feuille de route pour la transition de la MINUL s'est déroulée comme prévu. Le processus a également fait ressortir les défis réalistes à relever dans le cadre du processus de développement postconflictuel ainsi que les déficits de ressources et de capacités qu'il importe de combler pour réaliser notre programme de transformation.

La Police nationale libérienne est le principal organe chargé de la mise en œuvre des tâches énoncées dans la feuille de route. Ces derniers mois, la Police nationale libérienne a assumé les fonctions et les responsabilités transférées au Gouvernement par la MINUL, mais elle reste encore confrontée à d'énormes problèmes de personnel et de logistique. La formation est un élément crucial de la transition et un moyen important de renforcer les capacités. D'importants déficits financiers liés à des prévisions de recettes non réalisées ont empêché d'utiliser au mieux les installations de l'Académie nationale de police, ce qui n'a pas permis de respecter le calendrier du déploiement du personnel de police et d'immigration.

En dépit de ces premiers revers, le Gouvernement libérien reste fermement attaché à l'application de la feuille de route. À cet égard, je m'empresse de signaler

que la Police nationale libérienne et le Bureau de l'immigration et de la naturalisation ont finalisé des plans en vue d'accroître leurs capacités et ont procédé à des exercices de vérification des candidatures en vue d'augmenter leurs forces au cours des trois prochaines années.

Dans l'optique du plan de transition, le Gouvernement libérien a alloué, dans son budget pour l'année 2013-2014, une somme de 10 millions de dollars aux secteurs de la justice et de la sécurité. Il continuera à chercher de nouvelles sources de revenus par le biais du processus budgétaire et auprès de ses partenaires.

Le Gouvernement libérien reste attaché à l'application de la loi de 2011 relative à la réforme de la sécurité et aux renseignements, qui appelle à la rationalisation des organismes de sécurité, dont le Bureau national d'investigation et le Ministère de la sécurité nationale. Cette loi est appliquée par étape. Encore une fois, des crédits séparés ont été alloués dans le budget national pour 2013-2014 en vue de verser des indemnités de départs aux employés qui seront licenciés; de payer les retraites par le biais de l'Office de la fonction publique; et de redéployer certains employés dans d'autres organismes.

L'accès à la justice est un droit humain fondamental. Il sous-tend la réforme des systèmes judiciaire et pénal, l'objectif étant de les rendre plus accessibles et moins onéreux. C'est pourquoi le Gouvernement attache une grande importance à sa coopération avec la Commission de consolidation de la paix et à l'appui crucial qu'elle apporte à la mise en place de cinq pôles de justice et de sécurité dans les divers comtés – un seul ayant été mis en place à ce jour. Ces pôles, une fois achevés, faciliteront l'accès à la justice pour les Libériens des zones rurales; la décentralisation des institutions judiciaires et de sécurité; et le renforcement de l'administration civile dans les divers comtés. Le Gouvernement s'est de nouveau engagé à financer et à soutenir ces pôles de manière appropriée.

Les forces armées libériennes suivent une solide formation tactique et technique axée sur la protection de l'intégrité territoriale du pays. Elles se préparent à aider l'administration civile dans le cadre, le cas échéant, de missions d'appui spécifiques, et à participer à des initiatives de paix régionales et internationales si on leur en donne l'ordre. Le Gouvernement libérien salue le soutien intégral fourni à ce jour par le Gouvernement des États-Unis pour aider les forces armées libériennes à se préparer.

Aujourd'hui, un peloton renforcé des forces armées libériennes sert dans la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali. Nous constatons les retombées positives de la collaboration entre les forces militaires et de sécurité de la Côte d'Ivoire et du Libéria pour la surveillance des activités le long de leur frontière commune.

Le Gouvernement prévoit d'accroître les capacités et les compétences du personnel des garde-côtes du Libéria afin de traiter des crimes transnationaux et des activités illicites menées dans nos eaux territoriales. Encore une fois, le Gouvernement libérien tient à remercier le Gouvernement des États-Unis qui a si généreusement renforcé les capacités des garde-côtes du Libéria.

Le Gouvernement est bien conscient des risques potentiels de conflit liés à une mauvaise gestion des droits fonciers et des ressources naturelles. Le Gouvernement continuera de faire pleinement participer toutes les parties prenantes des diverses communautés au processus de prise de décisions lorsqu'existe la possibilité d'investir dans la mise en valeur de nos ressources naturelles.

Enfin, le Libéria remercie l'ONU, et plus particulièrement la MINUL, ainsi que l'ensemble de la communauté internationale pour le rôle crucial qu'elles continuent à jouer dans le maintien de la paix et de la stabilité au Libéria. Mon gouvernement est résolu à poursuivre sa collaboration avec la MINUL et avec les autres parties prenantes afin d'assurer l'application intégrale et sans délai du plan de transition. Nous croyons que ce plan a été élaboré de manière à tenir dûment compte des ressources et des capacités du Gouvernement libérien, ainsi que des défis liés à la réconciliation et à l'apaisement. Toute initiative visant à accélérer le processus de transition pourrait avoir des effets déstabilisateurs et annuler les gains déjà réalisés. Nous appuyons la recommandation du Secrétaire général tendant à proroger le mandat de la MINUL d'une année supplémentaire, et engageons instamment le Conseil à l'avaliser.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur la liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 40.